

Séance du 13 décembre 2018 à 19 heures

Le treize décembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Tour de Faure sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

La commune de Maxou n'ayant pas communiqué son représentant au Conseil, à la suite de la nouvelle élection du Maire, celle-ci n'a donc pas été convoquée

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La-Rauze), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUJX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (2)

Mme GARRIGOU Isabelle (Boissières), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FOURNIER), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry - Vers), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels - procuration donnée à M. PRADDAUDE).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Agnès SIMON PICQUET

AR PREFECTURE

046-200023737-20181213-12_13_12_2018-DE
Reçu le 20/12/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction du Développement institutionnel

**Objet : Désignation des représentants du Grand Cahors au sein du comité syndical du futur
Syndicat eau potable – assainissement du Quercy blanc**

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 13 décembre 2018
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Elodie SORBET
Direction / Service : Développement institutionnel

**Objet : Désignation des représentants du Grand Cahors au sein du comité syndical du futur
Syndicat eau potable – assainissement du Quercy blanc**

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/2018/041 portant fusion du Syndicat d'adduction en eau potable du Quercy blanc et du Syndicat d'assainissement du Quercy blanc en date du 16/10/18 ;
Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et notamment sa compétence facultative en matière d'assainissement non collectif ;
Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 25/04/14 ;

Mesdames, Messieurs,

Par délibération susvisée, notre assemblée a désigné parmi ses membres, les élus chargés de représenter le Grand Cahors auprès du Syndicat d'assainissement du Quercy blanc, à qui il a partiellement transféré sa compétence statutaire assainissement non collectif, pour son exercice sur les communes de Pradines, Trespoux-Rassiels, Labastide-Marnhac, Le Montat. Les élus alors désignés étaient les suivants :

- Pour représenter la commune de Pradines :
 - Mme ROUAT Géraldine,
 - Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique.
- Pour représenter la commune de Trespoux-Rassiels :
 - M. LAVAU Pascal,
 - M. DIOT Fabrice.
- Pour représenter la commune de Labastide-Marnhac :
 - M. JARRY Daniel,
 - Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie.
- Pour représenter la commune du Montat :
 - M. MOUGEOT Jean-Paul,
 - Mme VANBESIEN Joëlle.

Par arrêté préfectoral susvisé, a été décidée la fusion du Syndicat d'adduction en eau potable du Quercy blanc et du Syndicat d'assainissement du Quercy blanc emportant la création, au 01/01/19, du Syndicat eau potable – assainissement du Quercy blanc, syndicat mixte fermé à la carte ayant pour objet d'exercer en lieu et place de ses membres les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif.

La gouvernance de ce futur Syndicat est prévue comme suit : « le syndicat est administré par un Comité syndical placé sous la présidence de son Président et composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes » dont « la représentation (...) au sein du comité est la suivante : deux délégués titulaires et deux suppléants par commune », cette représentation étant identique pour les établissements publics de coopération intercommunale (deux délégués par commune membre concernée).

Il est donc aujourd'hui demandé à notre assemblée de délibérer pour désigner parmi ses membres les élus appelés à siéger au Comité syndical du futur Syndicat eau potable – assainissement du Quercy blanc.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De désigner les conseillers communautaires titulaires suivants pour représenter le Grand Cahors au sein du Comité syndical du futur Syndicat eau potable – assainissement du Quercy blanc :
 - Pour représenter la commune de Pradines :
 - Mme ROUAT Géraldine
 - M. MARRE Denis
 - Pour représenter la commune de Trespoux-Rassiels :
 - M. LAVAU Pascal,
 - Mme VALETTE Roselyne
 - Pour représenter la commune de Labastide-Marnhac :
 - M. JARRY Daniel,
 - Mme MARTY Lucienne
 - Pour représenter la commune du Montat :
 - M. MOUGEOT Jean-Paul,
 - M. PEYRUS Guy

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE